

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Castanet-Tolosan (31320)

Réponses de Dominique Verdier, au nom de la liste « A CASTANET TOURNONS LA PAGE »

— le 17/02/2020 à 22:52 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

L'objectif gouvernemental annoncé lors de la présentation du plan vélo est de 9% en 2024 pour la part des déplacements vélos dans les déplacements quotidiens. Que proposez-vous pour mesurer sa progression ?

Dès le début de mandat, organiser un plan vélo local

-Nous vous proposons de mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

-Les usagers ont répondu à une enquête exhaustive afin de relier les inter-quartiers et inter-villes

- Prendre en compte le baromètre des villes cyclables (80 commentaires en 2017 et 129 commentaires en 2019)

[https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20\(31320\)](https://municipales2020.parlons-velo.fr/e/Castanet-Tolosan%20(31320))

Seriez-vous très favorable à cette démarche, supposant que ce comité vélo puisse compter sur votre appui, en termes de moyens et de publicité ?

Seriez vous favorable à une mesure comptage vélos/véhicules à moteur avant la réunion de l'action 4 sur plusieurs emplacement représentatifs.

Castanet doit poursuivre un plan de développement sur le/les réseau(x) cyclable(s) - effectivement la place du vélo est majeure et la concertation citoyenne entre élu(e)s, associations et services divers techniques sont impératifs.

Action n°2 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

— en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;

— en établissant un budget annuel de 350000 euros

Actuellement, il n'y aucun plan vélo pour la commune de CASTANET-TOLOSAN

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalement, partiellement ? A quelle échéance ?

Si pas favorable à la mise en place vélo, quelle serait l'action palliative ? Introduire une roue d'amélioration continue.

On l'a envisagé et votre démarche nous conforte dans ce sens. Un plan vélo avec un comité - élu(e)s, association Castanéenne cycliste est primordial.

- Des réunions bimestrielles ne sont pas nécessairement indispensables pour peu, que même des procédures administratives ou techniques soient engagées et demandant bien souvent du temps. L'essentiel étant un travail de cohésion d'intérêt général entre toutes les parties concernées et ce pour l'utilité publique de la commune.

Quand au budget, seul le moment dans l'implication d'un plan de développement de(s) zone(s) cycliste(s) sera envisagé par la concertation des diverses parties engagées et approuvé en conseil municipal, un budget sera alors prévu mais il ne peut être fait cas aujourd'hui d'une enveloppe budgétaire annuelle telle définis dans votre action 2, même si on fera tout pour y arriver.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Une personne indépendante ou un élu municipal sera mis en place, mais ne peut être communicable ici, considérant qu'il appartiendra en temps voulu de nommer cette personne, voir même un élu de l'opposition si tel est le souhait de vouloir y participer.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Avec l'élu responsable des transports et le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine.

Toute la municipalité doit être concernée. Par exemple la police municipale pour le respect des pistes cyclables (stationnement et chantiers), les représentants de la mairie dans les écoles et le collège pour l'éducation au vélo. Ajouter la coordination avec le SICOVAL.

Voir action N°2.

Bien sûr la Police Municipale a un rôle très important à jouer.

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Point particulier, 2 pieds 2 roues a créé un outil unique en France, velobs (<https://velobs.2p2r.org/>), qui permet aux cyclistes de remonter les soucis qu'ils rencontrent sur le réseau et de formuler des propositions. Cet outil a été adopté par plusieurs villes en France.

Quelle est votre position par rapport à Velobs ? Vous engagez-vous à le faire adopter par les services techniques afin qu'un véritable dialogue entre les techniciens, élus et usagers soit mis en place ?

Action parfaitement programmable, y compris créer une "application sur mobile" qui permettrait ainsi entre usagers et élu nommé d'être en contact pour résoudre tout problèmes avec un renvoi sur les services techniques.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : —En établissant un budget annuel de 350000€

Ce budget sera attribué aux investissements cyclables à l'échelle de l'agglomération.

le budget annuel d'au moins de 350000€ si par contre il n'est pas interdit de le réévaluer s'il est insuffisant pour tenir les objectifs décidés lors du comité de l'action 4. Sécuriser les traversées d'intersection. Supprimer les angles droits.

1/ Création d'une piste cyclable sur la RD 79 avec un encoffrement au pont de l'écluse de VIC pour piétons et vélos afin de rejoindre la zone Industrielle de VIC les Graves ensuite qui sera prolongée par le CD31 pour rejoindre le Réseau Express Vélo Escalquens Seilh.

2/ Réfection de la voie entre le canal du Midi et la sortie du pont sous l'autoroute des 2 mers.

3/ Réfection de la piste cyclable Rue des Peupliers, Avenue Marie LAURENCIN et Boulevard des Genêts. (fait partie du Schéma directeur cyclable SICOVAL)

4/ Rue de Gironis bande cyclable en contre sens situé à droite, la mettre à gauche et sécurisé par une bordure béton, afin d'éviter que les cyclistes traversent la rue au niveau du chemin Riou Peyre et retransverse au niveau du rond point au niveau de l'ancienne poste.

5/ Établir des bandes cyclables sur les trottoirs conflictuels afin de séparer les cycles des piétons, dans le respect des recommandations du CEREMA.

Êtes-vous favorable à revoir à la hausse le budget cyclable actuel ? A quel niveau ? A publier un bilan annuel, transparent et vérifiable des investissements qui auront été réalisés pour le vélo, ainsi qu'un programme prévisionnel en début de chaque année ?

Monsieur Patrice TOURNON et ses colistiers, ont particulièrement travaillé sur le sujet et le prochain programme s'implique parfaitement dans vos démarches et bien plus. Le vélo, la sécurité urbaine, la rénovation de certains endroits à risques sont des axes prioritaires.

Action n°7 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Entre les groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES, FRANÇOISE DOLTO, LES FONTANELLES et Le collège JEAN JAURÈS

Entre les zones urbaines et la zone industrielle de VIC

Tous les lieux culturels de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Toutes les demandes exposées ici seront mises en étude, on peut toujours s'engager à vouloir faire plus, mais il ne peut convenir ce jour de dire quel ou quel itinéraire sera exploité en priorité - Totalemment ou partiellement - l'enjeu n'est pas là, mais seulement dans le temps et suivant les finances de la commune et autre subvention (Sicoval - Etat "plan vélo mobilité urbaine").

Action n°8 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Avec tous les nouveaux logements de CASTANET-TOLOSAN

Dans le respect des recommandations du CEREMA

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

[Voir Action N°7](#)

Action n°9 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Avec la gare d'ESCALQUENS

PECHABOU

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

[Voir Action N°7](#)

Action n°10 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, propose effectivement un plan "vélo mobilités actives", si actuellement ce Ministère fait preuve dans son plan d'une enveloppe de 350 M d'€ au niveau national et non de 50 comme précisé dans votre action, il sera envisagé d'en faire la demande pour permettre de promouvoir encore plus rapidement un plan d'aménagement novateur dit de nouvelle génération (passage piétons phosphorescent ou clignotant, voirie cycliste rétro réfléchissants, achats de vélo public avec station de gonflage...) et faire peut-être de Castanet agrémenté d'un des plus bel espace naturel qu'est le canal du midi, une ville ambitieuse pour tous, sans devoir négliger les autres travaux dans la commune.

Action n°11 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Matérialiser la traversée des carrefours par les pistes cyclables par un marquage au sol visible et non glissant

Actuellement très peu de marquage au sol, les seuls sont peu visible.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? A quelle échéance ?

le maintien d'un réseau de voirie quel qu'en soit la nature, s'affecte aussi d'un suivi de contrôle et de régulation en matière de sécurité, il s'agit là d'une responsabilisation communale mais aussi citoyenne. La nécessité d'une application mobile (voir 5) permettra ainsi aussi de pouvoir mieux intervenir.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°12 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Mettre le vélo au cœur du centre-ville en le réaménageant en y limitant très fortement l'accès aux véhicules motorisés.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Nous proposons ainsi de mettre en place des boucles de circulation (l'entrée et la sortie d'un quartier en véhicule motorisé se fait par le même côté, rendant le transit à travers le quartier impossible) et des zones piétonnes dans le centre-ville.

Ceci permettra de plus de créer des zones de convivialité.

Transformer en zone mode actif :

-la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).

-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous prêt à examiner un projet de réaménagement, qui laisse plus de place aux modes de déplacements actifs ?

Quelle sera la place du vélo dans le futur plan d'aménagement de la ville que vous proposez ?

À quelle échéance ?

Des réponses sur ce sujet sont complexes et feront l'objet d'un suivi vers les autres actions. La réalité sur le terrain fera si cela est réalisable en étant en concertation avec les autres réseaux ou infrastructures routières.

Action n°13 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Création d'une zone tampon de sécurité à chaque passage piétons (sas vélo)

Supprimer feux tricolores de rappel (les petits feux tricolores) afin d'obliger les automobilistes à respecter les sas vélo

Êtes-vous favorable à mettre en place ces mesures ? Dans quels quartiers ? A quelle échéance ?

Voir Action N° 12

Action n°14 : je ne m'engage pas

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Continuer à adhérer à l'association Rallumons l'étoile (mise en place d'un RER) qui nous donne un plein d'espoir dans le développement des transports collectifs et rationnels

la régulation, le flux tendu d'un trafic routier important et des infrastructures ne sont pas seulement du ressort local.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Mettre en place des radars pédagogiques rue de GIRONIS, aux abords des groupes scolaires DAMASE AUBA, DANTON CAZELLES

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

- Pour réguler une telle vitesse à 30 km/h, des aménagements peuvent être envisagés, les chicanes sont un bon moyen d'absorption de la réduction de vitesse beaucoup mieux que des ralentisseurs ou gendarmes couchés dont certains sont sur la commune hors normes et même dangereux.

- les radars pédagogiques au plan local ne sont répressifs que sur une durée limitée dans le temps, considérant que les axes sur lesquels ils peuvent être exploités aux abords des écoles, d'autres moyens pourraient être mis en place.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Transformer en zone piétonne -la Rue du Stade, l'avenue Edouard HERRIOT (entre la RD813 et Rue Santa Lucia di Piave).

-La rue de Labège entre RD813 et La rue Santa Lucia di Piave.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?.

Castanet ne peut avoir en réalité aucune rue piétonne mais avoir ou recevoir des aménagements spécifiques permettant à la fois un ralentissement profond permettant une meilleure sécurisation des piétons et des cyclistes peu se faire.

Action n°17 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. et le stationnement sur les passages piétons et à moins de 5 mètres

restreindre cela peut être envisageable, Toutefois, une telle application demande des concertations municipales avec une étude sur l'impact trafic / conséquence / accidentogène et autres éléments. Les écoles maternelles et primaires ont des horaires fixes d'entrée et sortie, une telle situation ne peut être envisageable devant un collège dont les horaires d'entrée et sorties, sont liés aux horaires de cours des collégiens.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°18 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé Aux arrêts de bus TISSEO, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

- Totalemment en corrélation avec un plan de stationnement vélo dans la commune et de sécurisation (vol). pouvant permettre aux utilisateurs de vélo de pouvoir profiter du programme des lignes actuelles de bus (N°L6,81,109) sur Castanet et permettre de laisser les vélos en toute sécurité.

Action n°19 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

La réunion du 9 décembre 2019 avec le maire de Castanet-Tolosan, la directrice du cabinet du maire, le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme pôle Environnement Aménagement du Territoire et Patrimoine, la cheffe de la police Municipale et les associations (vélos et quartiers)

Ensemble nous avons défini le modèle d'arceau vélo et les emplacements.

La promesse de la mise en place : le premier semestre 2020

- Cela va en concordance avec l'action N° 18 qui dit stationnement dit sécurisation.

- tout sera suivi lors de notre entrée en fonction sur ce dont vous apportez comme éléments de la réunion du 09-12-2019.

Action n°20 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

application possible tout en devant garantir du stationnement pour les véhicules motorisés. Échéance à voir, mais certainement avant 2026, ça c'est sûr.

Action n°21 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

N'ayant aucun réparateur vélo dans la commune, il serait souhaitable de vérifier les vélos des usagers de CASTANET-TOLOSAN, par l'antenne 2p2r castanet, afin de rouler en toute sécurité.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

La commune avait dans un temps divers commerces de vélos et réparations, revaloriser un tel commerce dans le centre bourg de Castanet pourrait être envisageable considérant que nous avons en objectif de bien vouloir défendre et dynamiser le commerce local.

Promouvoir une culture vélo

Action n°22 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

L'apprentissage du vélo à l'école et L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), parce que les enfants sont les cyclistes de demain et prescripteurs de leurs parents.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ? sécurité

une telle ambition et culture du vélo est souhaitable, c'est prévu dans d'autres actions.

Action n°23 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Le retour d'une police municipale se déplaçant en vélo ?

mettre en place un "plan vélo et mobilités actives" demandent au principaux acteurs de mettre en application l'exemplarité même de ce dispositif.

Action n°24 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

favorable si la concertation citoyenne permet un tel dispositif. Dispositif pédibus et vélo-bus par responsabilisation de parents - intervenant.

Action n°25 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Dimanche de printemps ou d'été

Êtes-vous favorable à mettre en place cette mesure ? Totalemment, partiellement ? A quelle échéance ?

Particulièrement innovateur, mais la traversé de l'axe principal (avenue du Lauragais) ne pourrait sans de profonde démarches administratives de détournement de la circulation être possible sur l'entière surface de la commune. Mais rien n'est impossible...

Action n°26 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Au moment du Festi'jeunes

- Sans aucun problème, notre programme d'actions sur les animations souhaitant prévoir un grand prix cycliste en juin et voir en nocturne. (Impossible pour 2020, le temps étant trop court – moins de 3 mois - pour mettre tous les dispositifs en place)

Action n°27 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable Faire respecter aux chantiers les pistes cyclables et trottoir. Veillez au nettoyage des routes : les coulées de bétons sont un problème.

Oui. Toutefois, selon les conditions particulières de sécurisation lors d'un aménagement de l'espace public ou privé, il ne peut être tenu de pouvoir permettre que les pistes cyclables restent opérationnelles lors de travaux pour la sécurisation de l'espace.

Commentaires généraux

Le vélo doit comme tout autres moyens de déplacement être sérieusement pris en considération dans la commune qui a un fort potentiel de possibilité à mettre en place dans le plan vélo entre 2020 et 2026.

Nous vous avons réservé une page dans notre programme qui sera distribué à partir du 27 Février 2020.